

« Règlement du Trail de la Cité des Pêcheurs épreuve 2026 »

1) ORGANISATION

Le Trail de la Cité des Pêcheurs est organisé par « l'ASSOCIATION ETAPLES TRIATHLON », il aura lieu le vendredi 1^{er} Mai 2026 au complexe sportif Jean Bigot Impasse des Sports à Etaples sur Mer.

Avec le partenariat des communes aux alentours d'Etaples sur Mer.

Vous pouvez contacter l'organisation à tout moment sur la page Facebook du Trail de la Cité des Pêcheurs ou par mail à l'adresse : contact.etapestriathlon@gmail.com

2) PARCOURS

3 parcours vous sont proposés :

- **Trail de 8 km avec 160 de D+** ; à partir de la catégorie cadet (minimum 16 ans dans l'année civile) pour 200 dossards
- **Trail de 16 km avec 230 de D+** ; à partir de la catégorie junior (minimum 18 ans dans l'année civile)
- **Trail de 32 km avec 560 de D+** ; à partir de la catégorie espoir et adultes (minimum 20 ans dans l'année civile)

Il est également proposé :

- **Une randonnée de 8 km (âge minimum de 7 ans)** ; même parcours que le trail de 8 km (route, sentiers, bois, sable) pour 200 dossards
- **Courses enfants** (Baby et éveil athlé 200M ; Poussins : 1000M/1 boucle ; Benjamins : 1900M/1 boucle ; Minimes : 3800M/2 boucles du parcours des benjamins)

3) DEPARTS

Les départs et arrivées des épreuves seront donnés sur place au complexe sportif :

- **08h30** pour le trail de 32 km
- **08h30** pour la randonnée de 8 km (après le départ du trail de 32 km)
- **8h40 à 9h40** pour les courses enfants
- **10h00** pour le trail de 16 km
- **10h30** pour le trail de 8 km

Une consigne sera mise à votre disposition pendant toute la durée de la manifestation.

4) CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par la société ChronOpale grâce à une puce attachée à la chaussure. Tous les inscrits se verront remettre une puce qu'ils devront mettre à leur chaussure et qui pourra servir de contrôle de régularité. Le classement est établi sur le temps officiel.

Cette puce devra être restituée à l'organisation au niveau de la zone d'arrivée, même en cas d'abandon, sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce (5 €).

5) INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le site internet : <http://www.chronopale.fr> via la plateforme ADEORUN.

Possibilité d'inscription jusqu'au jour J sur le site si la jauge est non atteinte (FERMETURE DU SITE A 08H15).

Possibilité d'inscription en groupe pour les associations.

Possibilité d'inscription sur place le jour J pour la randonnée et les courses enfants au plus tard 15 minutes avant l'épreuve.

Un mail sera envoyé la veille de la course ou le matin même à chaque concurrent pour se présenter avec le mail en question dans lequel il y aura son numéro de dossard (possibilité de le retrouver dans la liste des participants dans son accès Adeorun). L'organisation vérifiera la conformité de l'inscription avec la présentation de l'email reçu ou avec la présentation d'une pièce d'identité pour la délivrance du dossard.

Le tarif sera **majoré de 3 €** pour les inscriptions trail sur la semaine précédant la course.

6) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conformément à l'article 231-2-1 du code de sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Adultes
 - Si non présentation d'une licence FFA, les certificats médicaux ne sont plus valables, il faut fournir un numéro de PPS (Parcours Prévention Santé), numéro PPS à obtenir sur le lien suivant <https://www.pps.athle.fr>
- Jeunes
 - Si présentation licence FFA, obligation de l'autorisation parentale
 - Si non présentation licence FFA, remplir le questionnaire de santé mineur (QSM)
 - a) Si NON à toutes les questions de QSM, obligation de l'attestation santé mineurs et de l'autorisation parentale.
 - b) Si OUI à une des questions du QSM, obligation d'un certificat médical de moins de 6 mois avec course en compétition ainsi que l'autorisation parentale.

Pour les mineurs, que ce soit une course ou une marche, chronométrée ou pas, l'autorisation parentale est obligatoire.

7) TARIFS

Les droits d'inscription sont les suivants :

- courses enfants : **gratuites**
- randonnée de 8 km : **5 €**
- trail de 8 km : **10 €**
- trail de 16 km : **15 €**
- trail de 32 km : **25 €**

Le tarif sera **majoré de 3 €** pour les inscriptions trail sur la semaine précédant la course.

La course sur l'ensemble des parcours est limitée à 550 inscrits ! (hors courses enfants et randonnée)

8) LIMITES HORAIRES

Barrières horaires **uniquement** sur l'épreuve du 32 km :

- 1^{ère} barrière horaire au 20^{ème} kilomètre, au niveau du pont de l'autoroute, soit 3h de course (11h30)
- 2^{ème} barrière horaire au 27^{ème} kilomètre, au niveau du poney club, soit 4h de course (12h30)

Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

9) DOSSARDS

- 1- Le retrait des dossards est à effectuer le matin même sur place au complexe sportif Jean Bigot à partir de 7h00.

Le dossard doit être obligatoirement porté et visible ceci pendant toute la durée de la course.

- 2- Annulation d'un compétiteur à l'épreuve

En raison des frais engendrés (frais bancaires et postaux), pour toute annulation, il n'y aura pas de remboursement **de la part de l'Association Etaples Triathlon** en cas de forfait. En cas de non-participation, le propriétaire du dossard ne pourra en aucun cas rétrocéder ce dernier à une tierce personne, si le cas est avéré il sera tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Vous avez tout de même la possibilité de souscrire à une **Assurance annulation** qui est proposée lors de votre inscription sur la plateforme Adéorun pour un montant de l'ordre de 10 % du prix de la course.

Remboursement jusqu'à la veille de la course :

- A hauteur de 70% sans justificatif
- A hauteur de 100% avec justificatif

- 3- Annulation de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (conditions climatiques exceptionnelles, avis d'alerte orange de la sous-préfecture, état d'urgence). Aucun remboursement ne sera effectué pour l'ensemble des inscriptions, un report des épreuves sera fixé à une date ultérieure.

10) RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements prévus seront composés de boissons et d'aliments solides disposés de la manière suivante :

- Sur la randonnée et trail de 8 km : 1 ravito (liquide) au 5^{ème} km
- Sur le trail de 16 km : 2 ravitos (liquide) au 8^{ème} et 13^{ème} km
- Sur le trail de 32 km : 3 ravitos au 15^{ème} (liquide), 26^{ème} (liquide/solide) et 30^{ème} km (liquide)

Sans oublier le ravitaillement final au complexe pour chaque participant !

Attention, ne pas oublier de vous équiper pour vous hydrater sur le parcours car l'éco-cup vous sera donné à l'arrivée, pas de gobelet sur les ravitaillements !

11) MATERIEL CONSEILLE

Sur les Trails de 16 et 32 km, réserve d'eau de 50 cl minimum ou camelback, réserve alimentaire, une couverture de survie, un téléphone portable et un **ECO CUP pour les boissons des ravitaillements !**

12) CHARTRE DU COUREUR

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent jusqu'à l'arrivée des secours.

A l'inscription, chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement pendant toute la durée de l'épreuve, en ne jetant aucun déchet dans la nature, de suivre les instructions des signaleurs en empruntant le balisage mis en place.

13) SECURITE

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'évènement.

14) ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entièvre responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

15) RESULTATS

Les classements seront disponibles sur le site chronopale.fr

16) PODIUMS/RECOMPENSES

Récompenses aux trois premiers hommes et trois premières femmes de chaque course.
Une médaille pour les enfants.

17) DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur (adulte ou mineur) autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.